Nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs RE2020

Publié le 22 février 2021

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs RE2020 vient d'être présentée par la Ministre du Logement.

Cette nouvelle norme impactera considérablement et durablement l'ensemble des acteurs de la filière du logement, les propriétaires publics ou privés et les locataires. Ses enjeux sont donc environnementaux mais aussi économiques, sociaux et territoriaux.

Le Medef :

- rappelle sa préoccupation d'un retour rapide et durable à un niveau plus élevé de construction de logements, essentiel à l'hébergement de nos concitoyens dans des conditions économiquement abordables et au plus près des emplois. Atteindre une production de 500 000 logements par an permettra en outre de soutenir une filière essentielle à l'économie nationale, et d'amortir les effets déstabilisants que la RE2020 produira sur certaines professions;
- réaffirme son objectif de contribuer activement à une transition écologique et énergétique ambitieuse, autour d'un bouquet diversifié de solutions (biogaz et chaleur renouvelable, matériaux et matériels), garantissant le libre choix des acteurs dans le cadre de normes vertueuses à tous égards;
- prend acte d'avancées constructives réalisées grâce au dialogue avec les pouvoirs publics, mais demande que :

1. la nouvelle réglementation se fonde sur des méthodes de calcul partagées par tous et cohérentes avec les normes européennes,
2. tous les effets de la RE2020 soient bien pris en compte, y compris la nécessité d'assurer son impact équilibré entre tous les acteurs de la filière et une répartition équitable des coûts additionnels du logement,
3. le calendrier de mise en œuvre puisse, au-delà des ajustements déjà opérés, mieux intégrer les problématiques lourdes auxquelles la RE2020 confrontera certains acteurs de la filière,
4. une clause de revoyure soit prévue, permettant d'apprécier l'efficacité et les impacts de cette réglementation.